

Québec, le 13 mars 2009

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,

Je profite de la période actuelle, au cours de laquelle les écoles établissent leur grille-horaire pour l'année scolaire 2009-2010, pour vous rappeler certaines modifications apportées au cours des dernières années au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire au regard de la matière *Éducation physique et à la santé* au primaire.

Les problèmes liés à la sédentarité des jeunes et l'importance que peut avoir à cet âge la pratique régulière d'activités physiques a conduit le gouvernement, en 2006, à augmenter le temps d'enseignement recommandé pour l'éducation physique et à la santé, soit 120 minutes par semaine. Cette décision vient appuyer la mise en œuvre d'une action gouvernementale prioritaire, soit celle de favoriser un mode de vie physiquement actif chez les jeunes.

Une majorité d'écoles offre actuellement 120 minutes ou plus par semaine d'éducation physique et à la santé aux élèves des trois cycles du primaire. Pour aider les élèves à adopter un mode de vie sain et actif, il serait souhaitable que toutes les écoles offrent minimalement 120 minutes par semaine. Comme cette décision relève des conseils d'établissement, je compte sur votre collaboration pour les sensibiliser à accorder, si ce n'est déjà fait, toute l'attention voulue à cette matière.

Je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire,
à l'enseignement primaire et secondaire
et responsable des régions,


Alain Veilleux

c. c. M^{me} Brigitte Thériault, directrice générale des régions
Directions régionales